



# Caisse des Dépôts

Un Groupe engagé



# Un investisseur de long terme au service des territoires

**Une organisation centrée sur les territoires, pour un développement économique durable, solidaire et responsable, de notre pays.**

Aujourd'hui l'ambition première du groupe CDC est de réduire les inégalités sociales et les fractures territoriales. A ce titre, l'ensemble des métiers est mobilisé pour faciliter la réalisation de projets innovants, durables et solidaires au service des territoires.

Face aux grands défis liés à l'accentuation des inégalités territoriales et au vieillissement de la population, la Caisse des Dépôts se mobilise pour répondre aux enjeux sociaux relatifs aux populations les plus fragiles, et oriente ses investissements au service d'une économie à impact positif qui ne vise pas la seule création de valeur financière, afin de garantir au plus grand nombre l'accès aux services de base.



# Un investisseur de long terme au service des territoires

## Proposer des offres de produits et services :

- concourant à la création d'un cadre de vie durable
- favorisant l'attractivité des territoires et la cohésion sociale



## Financer la transition vers une économie bas carbone

Progression des financements des projets territoriaux de transition énergétique via la Bpifrance et la Banque des Territoires.

**Objectif 2018-2020 : 16 Md€ de financements**

**Encadrer le financement des énergies fossiles**

Mener une politique de gestion des ressources humaines socialement responsable

Garantir la loyauté et la transparence des pratiques

Maîtriser les impacts négatifs des activités et du fonctionnement interne



**Encourager le développement des pratiques et standards en faveur d'une finance durable**

## Décarboner nos portefeuilles

- Baisse de 45% de l'empreinte carbone du portefeuille action sur 2014-2018
- La CDC et Bpifrance ont rejoint en 2018 l'Initiative Climat 2020

**Evaluer et gérer les risques climatiques**

# Développement durable, une priorité stratégique

 Objectiver et accroître la contribution du Groupe aux Objectifs de Développement Durable



## Adossement de la politique durable du Groupe au référentiel ODD

1. Mesurer l'impact positif et négatif de la Caisse des Dépôts sur la société et l'environnement à partir d'une matrice universelle
2. Piloter la contribution du Groupe à son objectif de réduction des fractures territoriales et sociales
3. Soutenir la feuille de route relative à la mise en œuvre des ODD par la France

### Fractures écologiques



### Fractures socio-politiques



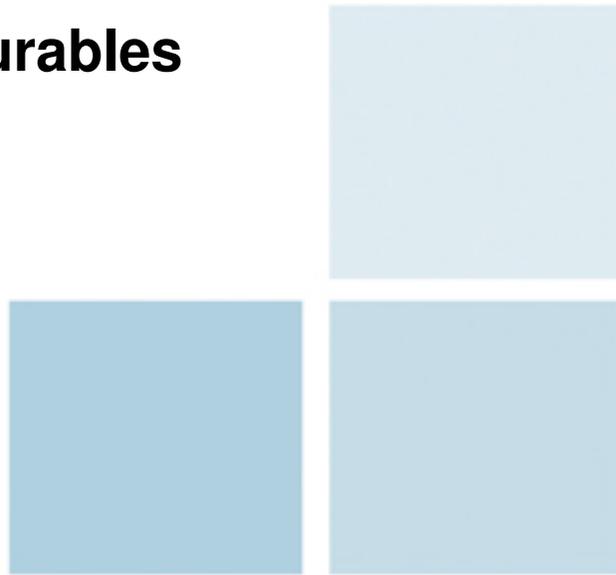
### Fractures économiques





# Caisse des Dépôts

**Document cadre  
Obligations vertes, Sociales et Durables**



# Un nouveau cadre d'émission



Afin d'appuyer la diversité de ses domaines d'intervention en faveur des Objectifs de Développement Durable, la Caisse des Dépôts a décidé d'étendre son document cadre initial Obligations Vertes, et de mettre en place un document cadre Durable permettant d'émettre des Obligations Vertes, Sociales et Durables :



## Obligations Vertes

Projets à vocation  
environnementale



## Obligations Sociales

Projets à vocation sociale



## Obligations Durables

Projets à vocation  
environnementale & sociale



Émission inaugurale

Certains projets sociaux pourront avoir un impact environnemental positif, et parallèlement certains projets environnementaux pourront également avoir des impacts sociaux positifs.

# Des Obligations Durables au service des engagements de la Caisse des Dépôts

## Des émissions ...

 dont les **actifs sous-jacents sont concrets et suivent les engagements de la Caisse des Dépôts pour accélérer la transition vers un modèle économique bas carbone, respectueux de la biodiversité et résilient, tout en permettant la réduction des fractures de la société**

✓ des secteurs fondamentaux :

- **Infrastructures de production et de stockage d'énergie verte et de chaleur**
- **Immobilier vert,**
- **Dépollution et réhabilitation de sites,**
- **Transport et mobilité durable,**
- **Centres de données éco-efficients,**
- **Accès au numérique,**
- **Éducation et insertion professionnelle,**
- **Economie sociale et solidaire,**
- **Immobilier social,**
- **Santé et médico-social.**

## 10 ODD identifiés dans le cadre d'émission d'Obligations Durables



- ✓ des projets de taille significative à forte performance environnementale et des projets d'ancrage local, structurants pour les territoires ;
- ✓ un équilibre entre financement et refinancement, actifs en projet et actifs en exploitation.

 marquées par une **volonté de transparence en communiquant sur son site internet :**

- ✓ la documentation de chaque émission et la liste synthétique des actifs sous-jacents associés ;
- ✓ un rapport d'allocation des flux et d'indicateurs de bénéfices pour chaque émission dans l'année suivante ;
- ✓ Une communication contribuant à une sensibilisation de nos partenaires sur la démarche ESG.

# Un cadre d'Obligations Durables aux meilleures pratiques internationales

 	<p>Le Document cadre des Obligations Durables de la Caisse des dépôts a été structurée selon les principes édictés par les <b>Green Bond Principles (membre Emetteur)</b> et les <b>Social Bond Principles (membre Observateur)</b> dans leur version de juin 2018.</p>
	<p>Le Document Cadre a fait l'objet d'une revue externe. L'opération bénéficie d'une <b>Seconde Opinion délivrée par Vigeo Eiris</b>. (cf. Annexe 1)</p> <p>« <i>Vigeo Eiris considère que le Document Cadre des Obligations Vertes Sociales et Durables de la Caisse des Dépôts et Consignations est aligné aux quatre piliers des Principes applicables aux obligations vertes et sociales (versions de juin 2018).</i></p> <p><i>Nous exprimons une assurance raisonnable (notre plus haut niveau d'assurance) sur les engagements de l'Émetteur et sur la contribution des Obligations envisagées au développement durable. »</i></p>
	<p>L'<b>avis d'assurance de bonne allocation des flux</b> sera certifié par le <b>commissaire aux comptes Mazars</b>.</p>
	<p>Le <b>certificat de conformité des projets</b> aux critères d'éligibilité sera certifié par <b>Mazars</b>.</p>
	<p>La Caisse des dépôts est accompagnée par <b>EY</b> afin d'identifier et d'élaborer les <b>indicateurs de reporting sur les impacts environnementaux et sociaux</b> liés aux projets financés.</p>

# Eléments clés de l'Obligation Durable de la Caisse des Dépôts

## Utilisation des fonds levés

VERT

Infrastructures de production d'énergie verte et de chaleur  
Immobilier vert  
Dépollution et réhabilitation de sites  
Transport et mobilité durable  
Centres des données éco-efficients

SOCIAL

Accès au numérique  
Éducation et insertion professionnelle  
Économie Sociale et Solidaire  
Immobilier social

S+V

Santé et médico-social

## Processus d'évaluation et de sélection des projets

Critères d'éligibilité des actifs pré-identifiés :

- **financement en fonds propres ou quasi fonds propres**
- mettant en valeur nos interventions et nos savoir-faire
- ne faisant pas l'objet de controverses
- générant une **répartition équilibrée** entre (i) **financement et refinancement** et (ii) **projets futurs et actifs en exploitation**
- décaissements ne seront pas antérieurs à 2 années précédant l'émission de l'obligation.

Une procédure d'évaluation et de sélection des projets pilotée par le **comité « Obligations Vertes, Sociales et Durables »**, responsable de la décision d'adossement et du suivi des actifs

## Gestion des fonds levés

**Suivi des fonds levés** dans les systèmes d'information de la Caisse des Dépôts, via deux sections comptables ségréguées.

Les **fonds non encore alloués** seront **placés dans des instruments de liquidité court-terme** dans l'attente d'être alloués aux actifs éligibles.

- sur des actifs SSA et bancaires ;
- titres libellés en euros, de maturités inférieures à 1 an, à taux variable contre Eonia ou Euribor et notés à minima A1/P1 ;

## Reporting

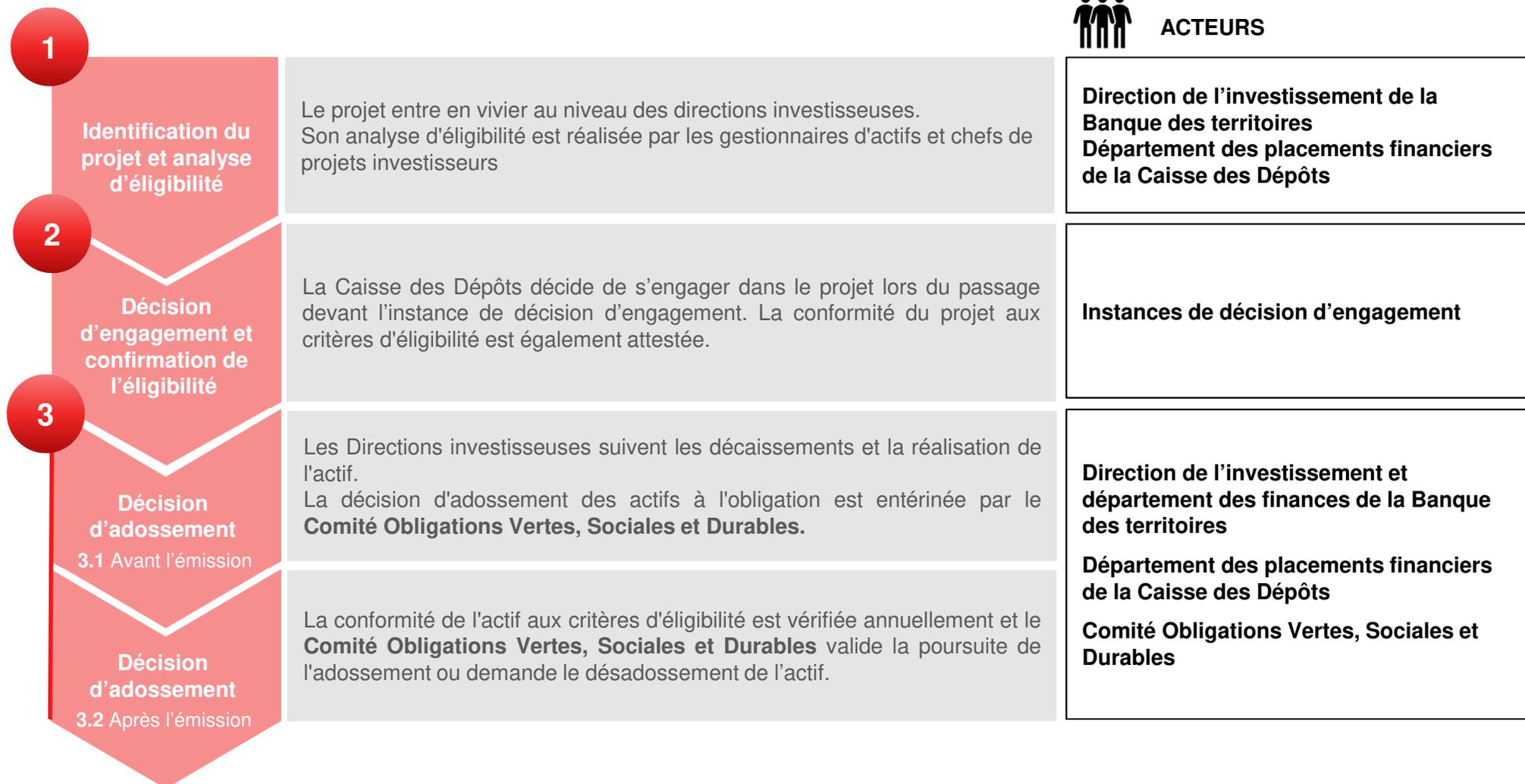
Trois rapports publiés annuellement:

- **avis d'assurance de bonne allocation des flux**, certifié par le commissaire aux comptes Mazars
- **certificat de conformité des projets aux critères d'éligibilité**, certifié par Mazars
- **indicateurs ESG relatifs aux projets**, ayant vocation à informer les souscripteurs de la qualité des projets

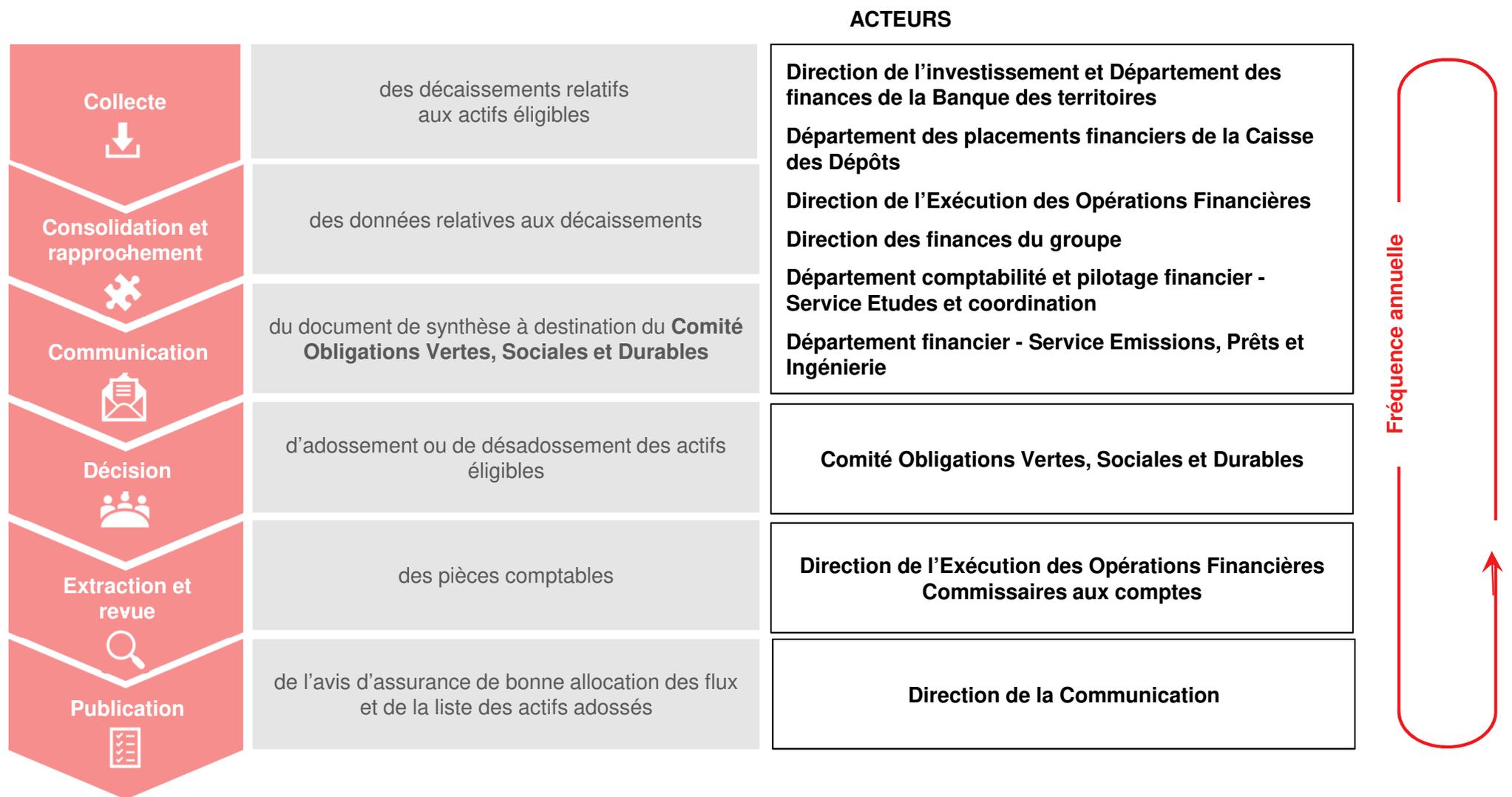
# Processus d'évaluation et de sélection des projets



## ACTEURS



# Processus de suivi des fonds levés



# Indicateurs de bénéfices afférents aux projets communiqués par portefeuille

Domaine	ODD Cibles	Indicateurs bruts	Indicateurs d'impact
Infrastructures de production et de stockage d'énergie verte et de chaleur	7 13	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité de production</li> <li>Production réelle/estimée annuelle</li> <li>Quantité d'énergie stockée / capacité de stockage et technologie utilisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de foyers couverts</li> <li>Emissions de CO<sub>2</sub> évitées</li> <li>Nombre d'emplois soutenus</li> </ul>
Immobilier vert	7 11 13	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommation d'énergie par m<sup>2</sup></li> <li>Certification environnementale</li> <li>Part des projets hors agglomération parisienne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Emissions de CO<sub>2</sub> évitées</li> <li>Nombre d'emplois soutenus</li> <li>Economies d'énergie</li> </ul>
Dépollution et réhabilitation de sites	15	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de sites dépollués</li> <li>Surface de terrains dépollués</li> <li>Nature de destination après dépollution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'emplois soutenus</li> </ul>
Transport et mobilité durable	9 11	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de véhicules propres déployés par mode de transport</li> <li>Nombre de stations de recharges déployées</li> <li>Nombre de km de transport fluvial/ rail déployés</li> <li>Nombre d'usagers desservis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'emplois directs soutenus en phase de construction/en phase d'exploitation</li> <li>Emissions de CO<sub>2</sub> évitées</li> </ul>
Infrastructures numériques	9 8 10	<p><u>Réseaux de fibre optique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de couverture de la zone de l'initiative publique</li> <li>Nombre de prises raccordables</li> <li>Nombre de logements raccordés</li> <li>Nombre d'entreprises / d'établissements publics abonnés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'emplois soutenus en phase de construction/en phase d'exploitation</li> </ul> <p><u>Centres de données éco-efficients :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Emissions de CO<sub>2</sub> évitées</li> </ul>
Education et insertion professionnelle	4 10	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de bénéficiaires</li> <li>Nombre de personnes formées / diplômées</li> <li>Nombre d'heures de parcours de formation ou de réinsertion professionnelle créés</li> <li>Nombre d'emplois soutenus</li> </ul>	
Economie Sociale et Solidaire	1 8 10	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de bénéficiaires</li> <li>Nombre d'emplois soutenus</li> </ul>	
Immobilier social	1 10 11	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de bénéficiaires</li> <li>Nombre d'emplois soutenus</li> </ul>	
Santé et médico-social	3 7 10 11	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de résidence services seniors/EHPAD/ maisons de santé senior bâties / rénovées</li> <li>Consommation d'énergie annuelle par m<sup>2</sup></li> <li>Certification environnementale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de places additionnelles disponibles</li> <li>Nombre d'emplois directs soutenus</li> <li>Emissions de CO<sub>2</sub> évitées</li> <li>Economies d'énergie par an</li> </ul>



# Caisse des Dépôts

## L'Obligation Durable



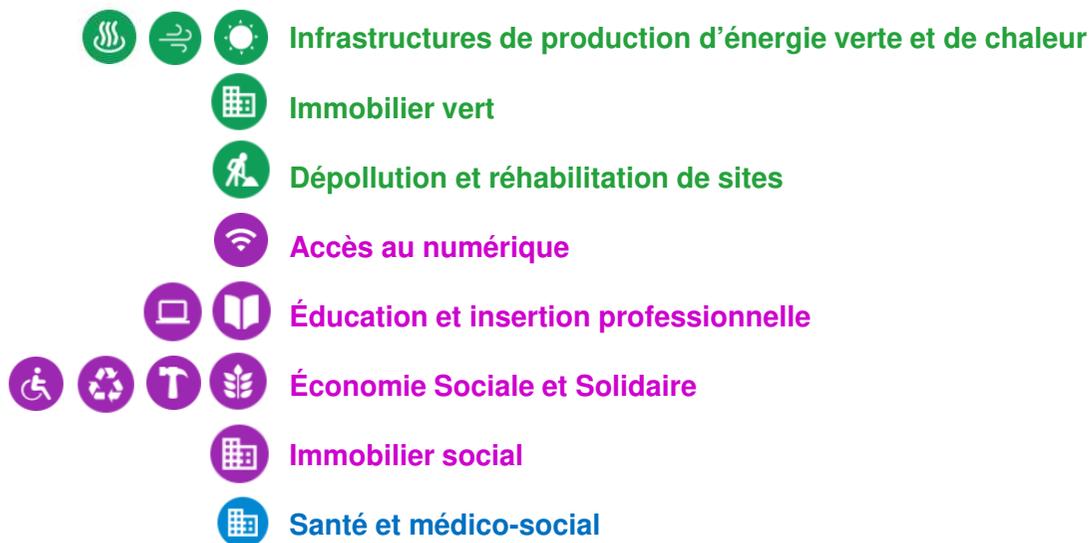
# Caractéristiques de l'émission obligataire durable

<b>Emetteur</b>	Caisse des dépôts et consignations (Etablissement public)
<b>Format</b>	Programme EMTN, placement public syndiqué
<b>Notation attendue</b>	Aa2 par Moody's et AA par Standard & Poor's
<b>Montant</b>	500 millions d'euros
<b>Maturité</b>	Entre 5 et 7 ans
<b>Utilisation des fonds</b>	Le produit net de l'émission des obligations durables est destiné au financement et refinancement de projets à vocation environnementale et sociale, les « projets éligibles », tels que définis dans <i>le Document cadre des Obligations Vertes, Sociales et Durable</i> du 10 mai 2019 et disponible sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations <a href="https://www.caissedesdepots.fr/relations-investisseurs">https://www.caissedesdepots.fr/relations-investisseurs</a>
<b>Indexation</b>	Taux fixe
<b>Dénomination</b>	100 000 EUR
<b>Listing</b>	Euronext Paris
<b>PSPP</b>	Eligible
<b>LCR</b>	Level 1
<b>Basel II</b>	0% risk weighted
<b>Agents de structuration</b>	Natixis, SGCIB
<b>Chefs de file</b>	BNP Paribas, CACIB, HSBC, Natixis, SGCIB

# Utilisation des fonds levés (1/3)

Un équilibre entre financement et refinancement, et entre actifs en projets et actifs en exploitation :

- un niveau d'**engagement de la Caisse des Dépôts** dans les projets de 43% en moyenne
- un **volume d'actifs éligibles supérieur à la ressource levée**, permettant une substitution des actifs adossés le cas échéant
- Et assurant une répartition cible de 90% de projets verts et 10% de projets sociaux, grâce à un **stock de 96% de projets verts et 41% de projets sociaux** (en % du montant émis de 500 millions d'euros).



## Utilisation des fonds levés (2/3)

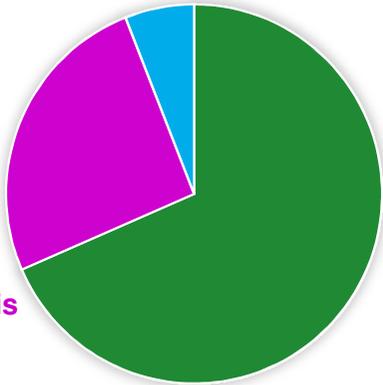
Domaine	Sous-domaine	Nombre de projets	Montant	Décaissements (*)	A décaisser	Quote-part CDC		
Infrastructures de production d'énergie verte	Production d'électricité d'origine renouvelable	5	17,7	10,0	7,7	38%	✓	
Immobilier vert	Bâtiments verts	26	374,5	99,6	274,9	67%	✓	
Dépollution et réhabilitation de sites	Dépollution des sols	1	45,6	5,6	40,0	18%	✓	
Infrastructures numériques	Accès au numérique	3	129,0	23,3	105,7	28%		✓
Education et insertion professionnelle	Accès à la formation	2	4,0	0,3	3,7	9%		✓
Economie Sociale et Solidaire	Economie Sociale et Solidaire	1	24,5	6,3	18,2	35%		✓
Immobilier social	Logement social	1	6,0	2,0	4,0	NC		✓
Santé et médico-social	Accompagnement du vieillissement	12	43,0	13,8	29,2	42%	✓	✓
<b>TOTAL</b>		<b>50</b>	<b>644,3</b>	<b>160,9</b>	<b>483,4</b>	<b>42%</b>		

Montants exprimés en millions d'euros - (\*) Au 31 décembre 2018

# Utilisation des fonds levés (3/3)

Total d'actifs : 644,3 M€  
Total émis : 500 M€

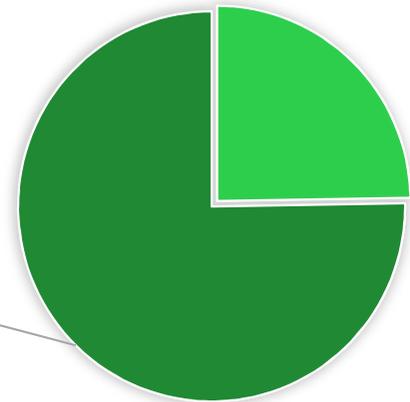
Vert et Social  
43 M€  
9% du montant émis



Social  
164 M€  
33% du montant émis

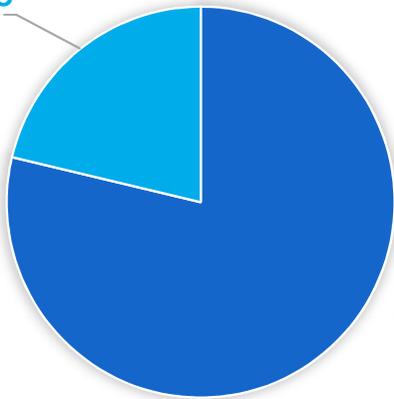
Vert  
438 M€  
88% du montant émis

A décaisser  
75%

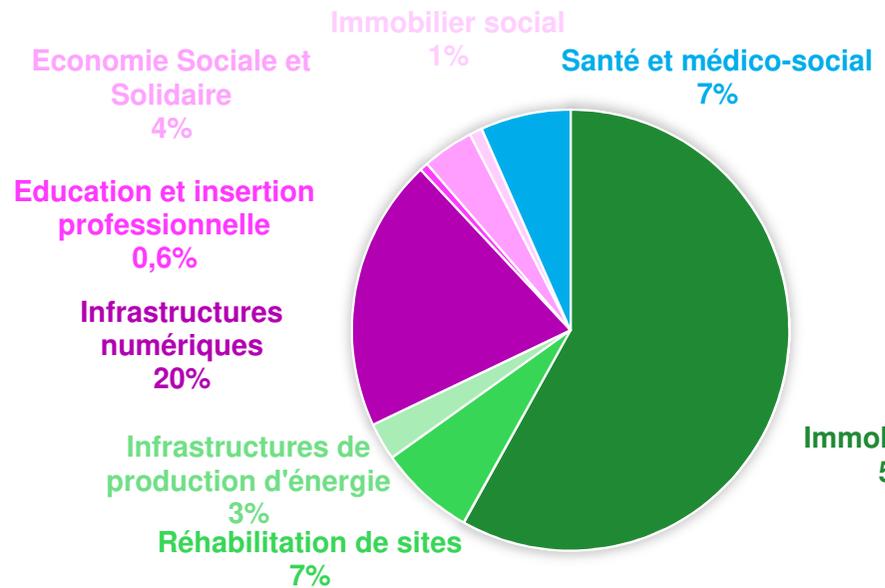


Décaissés  
25%

Financement  
100% CDC  
21%



Co-financement  
79%



Immobilier vert  
58%

# Grille d'éligibilité des projets (1/2)

Domaine	Typologie	Exemples de critères d'éligibilité	Objectifs climat / environnement	Objectifs sociaux
<b>Infrastructures de production d'énergie verte</b>	<p>Production d'électricité d'origine renouvelable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Eolien terrestre et en mer,</li> <li>Solaire photovoltaïque,</li> <li>Solaire thermodynamique,</li> <li>Micro-hydraulique,</li> <li>Energies marines,</li> <li>Biomasse, Géothermie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projets dénués de toutes controverses notamment environnementales suite aux études d'impact</li> <li>Critères spécifiques de durabilité pour la biomasse solide à base de bois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evitement des émissions de GES</li> <li>Installation de nouvelles capacités et augmentation de capacités existantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien à l'emploi vert dans le territoire visé</li> </ul>
<b>Immobilier vert</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction neuve et réhabilitation thermique : tertiaire (entreprise, activité), résidentiel, commercial, immobilier de loisir, sport et culture, résidences de tourisme, ensembles hôteliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Label environnemental suivant ou supérieur : BBC Effinergie+, HQE Excellent, BREEAM Very Good, LEED Gold, NF Habitat et Environnement, Conformité E+C-, Référentiel territorial auditées par un tiers</li> <li>Pour la construction neuve : conforme RT2012</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evitement des consommations d'énergie et des émissions de GES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien à l'emploi vert dans le territoire visé</li> </ul>
<b>Réhabilitation de sites</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépollution de sols et sous-sols pour tout type de sites par traitement physique, chimique, biologique, thermique afin de les rendre aptes à un nouvel usage industriel, commercial ou résidentiel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Petite ou moyenne taille (de 1 à 20 hectares) significativement pollués (sol et bâtiment) avec un fort potentiel de redéveloppement, situés à proximité des grandes aires urbaines souffrant d'une pénurie de foncier constructible</li> <li>Coût de dépollution très significatif au regard du budget global de l'opération d'aménagement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation de la biodiversité</li> <li>Evitement des émissions de GES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration du cadre de vie par la réduction de l'exposition à des substances polluantes</li> <li>Soutien à l'emploi vert dans le territoire visé</li> </ul>

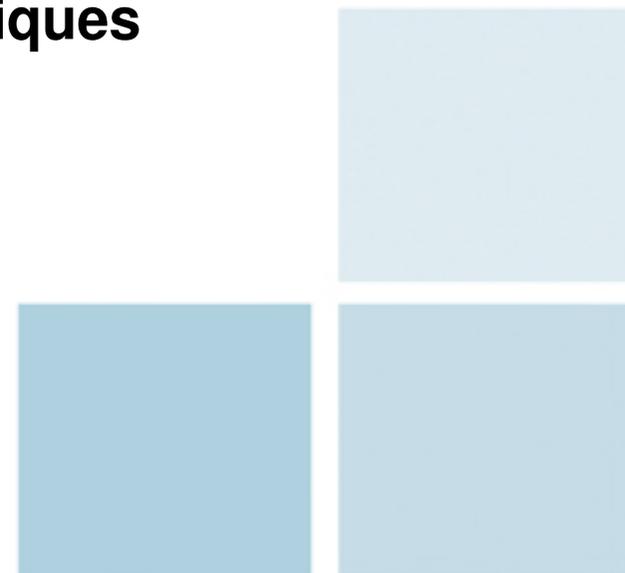
# Grille d'éligibilité des projets (2/2)

Domaine	Typologie	Exemples de critères d'éligibilité	Objectifs
<b>Infrastructures numériques</b>	Réseaux de fibre optique: Réseaux d'Initiative Publique (RIP) de 2ème génération	<ul style="list-style-type: none"> <li>Territoire où: (i) le déploiement de la fibre optique n'est pas rentable pour un opérateur privé; (ii) le PIB par habitant est en dessous de la moyenne nationale.</li> </ul>  <b>Population cible:</b> <i>habitants, entreprises locales, services publics (établissements éducatifs, santé publique, services environnementaux) des déserts numériques (péri-urbain, rural)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de la fracture numérique</li> <li>Soutien à l'emploi dans le territoire visé</li> </ul>
<b>Education et insertion professionnelle</b>	Organismes de formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formations gratuites, qualifiantes et/ou professionnalisantes, reconnues par l'Etat</li> </ul>  <b>Populations cibles :</b> <i>personnes en difficulté d'insertion socio-professionnelle, enfance et jeunesse (&lt;18 ans) en difficulté scolaire, jeunes travailleurs de (16 - 30 ans), jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (NEET), personnes dans les zones sensibles ou prioritaires ou vulnérable</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation et insertion professionnelles des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi</li> <li>Parité homme/femme</li> </ul>
<b>Economie Sociale et Solidaire</b>	Investissements dans toute entreprise de l'ESS (structures existantes, en création, ou en accélération)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute entreprise de l'ESS au sens de la loi du 31 juillet 2014</li> <li>Entreprises à utilité sociale au sens de l'article 2 de la loi du 31 juillet 2014 et qui respectent un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices.</li> </ul>  <b>Populations cibles :</b> <i>Entreprises de l'ESS</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Emergence, changement d'échelle et diversification d'activités des entreprises de l'ESS</li> <li>Création d'activités et d'emplois non délocalisables, développement socio-économique des territoires</li> </ul>
<b>Immobilier social</b>	Logement social : soutien des maîtres d'ouvrages d'insertion dans la production de logements très sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtres d'ouvrage disposant de l'Agrément Entreprise d'Utilité Sociale (ESUS)</li> </ul>  <b>Populations cibles :</b> <i>mal-logés, personnes et ménages en situation de précarité et d'exclusion</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutte contre le mal-logement et accès au logement</li> </ul>
<b>Santé et médico-social</b>	Accompagnement du vieillissement de la population : <ul style="list-style-type: none"> <li>Construction, rénovation, extension de résidence senior</li> <li>Soutien des professionnels de santé dans ce secteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projets à destination des personnes de plus de 60 ans, professionnalisation et développement des aides à domicile et des métiers de l'autonomie</li> <li>Immobilier sanitaire et social : min. label NF Habitat / NF Habitat HQE</li> </ul>  <b>Population cible :</b> <i>population senior</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'autonomie (question de la dépendance) et l'état de santé de la population senior et réduire les inégalités sociales de santé</li> <li>Evitement des consommations d'énergie et des émissions de GES</li> </ul>



# Caisse des Dépôts

Exemples de projets emblématiques





## Production d'électricité d'origine renouvelable



### Centrale photovoltaïque de Saint-Eusèbe en Saône et Loire

- Centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance de 10,1 MW<sub>c</sub>, localisée sur la commune de Saint-Eusèbe (71210) dans le département de Saône-et-Loire
- Projet acquis en décembre 2017 par la CDC, au stade prêt à construire, aux côtés du développeur JP Energie Environnement
- Mise en service industrielle en novembre 2018 ;
- Contrat de complément de rémunération, d'une durée de 20 ans, au tarif de 62,00 €/MWh, obtenu dans le cadre de l'appel d'offre dit « CRE4.1 »



### Performance environnementale

Production prévisionnelle de plus de

**12 000 MWh<sub>e</sub>**

par an d'électricité photovoltaïque



## Docks V2 à Saint-Ouen

Immeuble de bureau de 13 300 m<sup>2</sup> situé dans la ZAC des Docks de Saint-Ouen

- Signature de la promesse en février 2019. La signature de l'acte est prévue pour le T3 2019
- Début des travaux au début du T3 2019
- Immeuble de bureaux offrant des prestations de qualités développé sur 7 niveaux avec une terrasse *rooftop* au R+8 et de nombreuses surfaces de patios, terrasses, loggias et balcons à chaque étage ;
- Livraison prévue pour le T1 2022



## Performance environnementale

**Effinergie +** BBC 2017

**Label bas carbone E+/C-** Energie Niveau 2  
Carbone Niveau 1

**HQE Bâtiment durable Neuf 2016** Niveau Excellent

**BREEAM International  
New Construction** Niveau Excellent

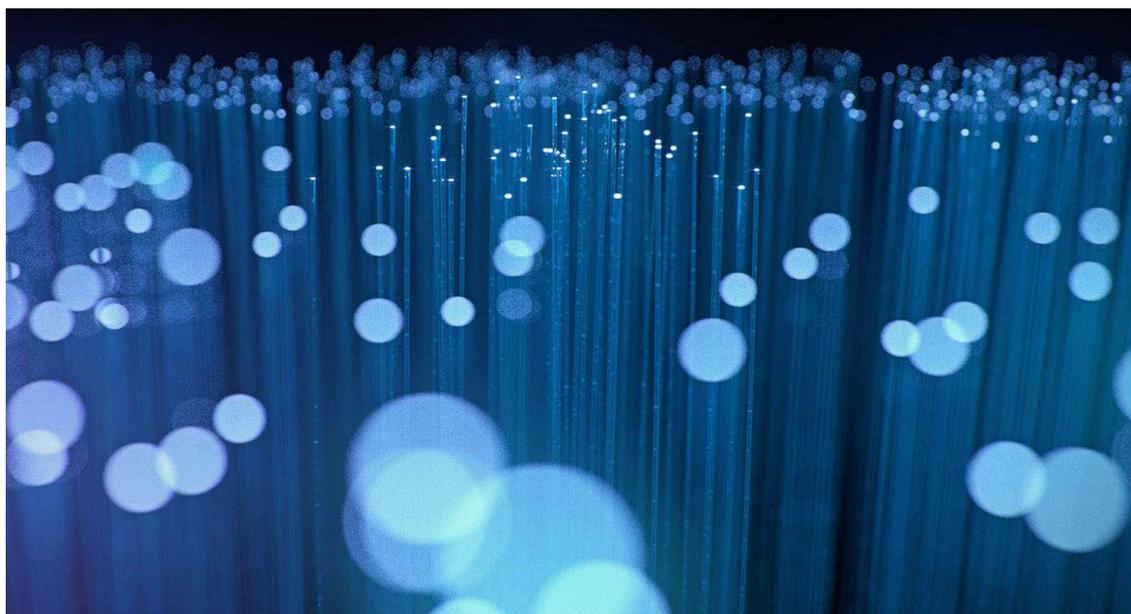


## Accès au numérique



### Projet LOSANGE Très Haut Débit Grand Est

Conception, établissement, exploitation, commercialisation et financement d'un Réseau très haut débit FTTH (*Fiber to the Home*) sur les communes ne faisant pas l'objet d'un déploiement FTTH sur fonds propres de la part des opérateurs privés et ne comportant pas de réseau câblé privés ou publics permettant d'offrir des débits d'au moins 30 Mbit/s



### Objectif social

Réduction de la fracture numérique

**952 750** prises FTTH  
sur **3404** communes  
réparties sur **7** départements

les Ardennes, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne  
la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et les Vosges

**57 000** km de fibre optique

### La fibre crée des emplois

Le projet Losange fait appel à plus de

**600** entreprises locales

et va mobiliser au total près de

**2 500** personnes

négociateur, piqueur, technicien, ingénieur...



# Accès à la formation



## Simplon.co

Société agréée Entreprise d'Utilité Sociale (ESUS), qui conçoit et déploie des formations et assure l'insertion professionnelle de ses apprenants, avec des formations gratuites, de courte durée et reconnues par le label « Grande Ecole du Numérique »

## L'équipe (\*)

**219** ETP

**54**

fabriques en France

**43%**

de féminisation

**14%**

de simplonien(ne)s

## L'insertion professionnelle (\*)

**75%** de sorties positives, dont

**78%** d'emplois et

**22%** de poursuite d'études et stages



## Programmes inclusifs

### Welcode

personnes réfugiées  
et primo-arrivantes

### Simplon.for.All

### Simplon Access

Personnes en situation de  
handicap

### Culture et techniques du numérique

jeunes en situation de  
décrochage

scolaire ou universitaire

### Simplon Kids

## Les simplonien(ne)s (\*)

**4 268**

personnes formées

**1 644**

en cours de formation

**80%**

de demandeurs d'emplois

**31%** de femmes

**41%** de jeunes



# Economie Sociale et Solidaire



## NovESS - Le Fonds ESS

Finance et accompagne le changement d'échelle des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Initié en 2016 par la Caisse des Dépôts en association avec des co-investisseurs privés et publics emblématiques qui partagent les valeurs de l'ESS.

Géré par **Mandarine Gestion** en partenariat avec **INCO**.



## Exemples d'investissements réalisés



Entreprise Adaptée, spécialisée dans les espaces verts, la propreté, le conditionnement et la logistique, qui emploie plus de 80% de collaborateurs en situation de handicap sur un total de 361 salariés à fin 2018.



Société spécialisée dans la vente en circuits-courts de produits fermiers de petits producteurs locaux (Ile-de-France et Picardie) issus de l'agriculture biologique ou paysanne.



**LearnEnjoy**

Société spécialisée dans la conception et la distribution d'applications éducatives, conçues avec le soutien du Ministère de l'Education nationale, pour accompagner des enfants présentant des difficultés d'apprentissage (retard scolaire, situation de handicap...).





## Résidence Services Senior « La Cantate » à Dunkerque (59)

Réponse à un fort besoin d'hébergement pour personnes âgées autonomes à Dunkerque, ville membre du programme Action Cœur de Ville.

La résidence sera située en hyper centre-ville et le bâtiment comprendra 129 logements et 90 places de stationnement sur 6140m<sup>2</sup> habitables avec, à l'usage exclusif des résidents, un jardin extérieur, un espace bien-être (coiffure, piscine, gym, balnéo...), un bar, un restaurant, salon TV/cinéma.

La médiathèque et un théâtre font face à la résidence et les commerces de proximité (supermarché, pharmacie, presse...) sont situés à moins de 300 m du site.

Cet hébergement permet aux personnes de ne pas rester seules, de bénéficier de services diversifiés et quotidiens, tout en ayant leur propre appartement adapté à leurs besoin en plein centre-ville.

### Performance environnementale

Bâtiment labellisé **NF Habitat - HQE Very Good**

### Impact social

**129** logements

**20** emplois pérennes non délocalisables

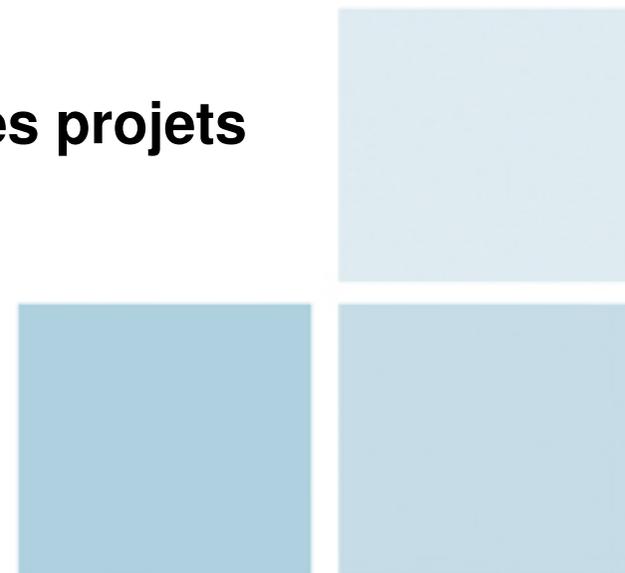




# Caisse des Dépôts

## Annexes

1. Second Party Opinion
2. Critère d'éligibilité et objectifs des projets



# Annexe 1 : Second Party Opinion (1/3)

## OPINION DE VIGEO EIRIS

**Vigeo Eiris considère que le Document Cadre des Obligations Vertes Sociales et Durables de la Caisse des Dépôts et Consignations est aligné aux quatre piliers des Principes applicables aux obligations vertes et sociales (versions de juin 2018).**

**Nous exprimons une assurance raisonnable (notre plus haut niveau d'assurance) sur les engagements de l'Émetteur et sur la contribution des Obligations envisagées au développement durable.**

### 1) Émetteur

- En septembre 2017, la Caisse des Dépôts et Consignations démontre une performance ESG avancée, classée 1ère au sein de notre secteur « Specific Purpose Banks & Agencies » qui couvre 15 entreprises. La performance managériale de l'Émetteur est considérée comme avancée pour l'ensemble des piliers Environnement, Social et Gouvernance. Nous avons une assurance raisonnable sur la gestion des facteurs de risque ESG par l'émetteur, pour l'ensemble des risques de réputation, de capital humain et opérationnels.
- Au 7 mai 2019, la Caisse des Dépôts et Consignations fait face à 1 controverse isolée liée au contrôle interne et au management du risque. La sévérité de son impact sur l'Institution et ses parties prenantes est faible. L'émetteur est considéré comme remédiateur. Par ailleurs, la Caisse des Dépôts et Consignations n'est manifestement impliquée dans aucune des 15 activités controversées analysées par la méthodologie Vigeo Eiris.

### 2) Emissions

La Caisse des Dépôts et Consignations a décrit les principales caractéristiques des Obligations Durables dans un Document Cadre (daté 10 mai 2019) et s'est engagée à rendre ce document publiquement accessible sur son site Internet avant la date d'émission des Obligations, conformément aux bonnes pratiques du marché.

Nous considérons que le Document Cadre est cohérent avec les principaux enjeux sectoriels de durabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations et avec ses priorités de stratégie développement durable, et qu'il contribue à l'atteinte de ses objectifs et engagements en la matière.

# Annexe 1 : Second Party Opinion (2/3)

## Utilisation des fonds

- Le produit net des Obligations sera utilisé exclusivement pour financer et refinancer, partiellement ou en totalité, des projets relevant de quatre catégories de Projets Verts Eligibles, de quatre catégories de Projets Sociaux Eligibles et d'une catégorie de Projets Eligibles Verts et Sociaux, («Projets Eligibles») à savoir: Infrastructures de production et de stockage d'énergie verte et de chaleur, Immobilier vert, Dépollution et réhabilitation des sites, Transport et mobilité durable, Infrastructures numériques, Education et insertion professionnelle, Economie Sociale et Solidaire, Immobilier social, Santé et médico-social. Les catégories des Projets Eligibles sont considérées comme clairement définies.
- Les Projets Eligibles sont de nature à contribuer à trois objectifs environnementaux (l'atténuation des changements climatiques, l'accès à l'énergie verte, la prévention et le contrôle de la pollution), et six objectifs sociaux (l'accès à l'information, l'accès à l'éducation et à l'emploi, l'accès à la santé et aux services essentiels, l'accès aux transports publics, le développement socio-économique des territoires et l'accès au logement). Ces objectifs sont formalisés dans le Document Cadre et sont considérés comme clairement définis et pertinents.
- Les populations cibles qui bénéficieront des cinq catégories de Projets Sociaux Eligibles ont été clairement définies, à savoir les personnes en difficulté d'insertion socio-professionnelle, sans formation ou expérience professionnelle et éloignées de l'emploi, les habitants, entreprises locales, services publics des déserts numériques, les entreprises de l' Economie Sociale et Solidaire (ESS), les mal logés, les personnes et ménages en situation de précarité et d'exclusion, les populations des zones péri-urbaines/rurales considérées comme déserts médicaux et les populations seniors.
- Les Projets Eligibles ont le potentiel d'offrir des bénéfices environnementaux et/ou sociaux clairs. Les bénéfices environnementaux et sociaux sont clairement définis. L'Emetteur s'engage à communiquer aux investisseurs et publiquement les bénéfices de chaque émission obligataire, une fois les fonds alloués et au plus tard dans le cadre de l'exercice de reporting annuel. Un axe d'amélioration consiste à définir pré-émission des objectifs environnementaux ou sociaux quantifiés pour chacune des Obligations et pour chacune des Catégories Eligibles. Les Projets Eligibles sont de nature à contribuer à dix Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies : ODD 1. Pas de pauvreté, ODD 3. Bonne santé et bien-être, ODD 4. Education de qualité, ODD 7. Energie propre et d'un coût abordable, ODD 8. Travail décent et croissance économique, ODD 9. Industrie, innovation et infrastructure, ODD 10. Inégalités réduites, ODD 11. Villes et communautés durables, ODD 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et ODD 15. Vie terrestre.
- En cas de refinancement, l'Emetteur s'est engagé à respecter une période rétrospective de 24 mois au maximum à compter de la date d'émission des Obligations, conformément aux bonnes pratiques du marché. En amont de chaque nouvelle émission verte, sociale ou durable, la présentation réalisée à destination des investisseurs indiquera la part de refinancement indicative.

# Annexe 1 : Second Party Opinion (3/3)

---

## Sélection et évaluation des projets

- La gouvernance et le processus d'évaluation et de sélection des Projets Eligibles sont formalisés dans le Document Cadre. Nous considérons que le processus est raisonnablement structuré, transparent et pertinent.
- Le processus s'appuie sur des critères d'éligibilité explicites et pertinents (sélection et exclusion).
- L'identification et la gestion des risques environnementaux et sociaux associés aux Projets Eligibles sont probantes. Le dispositif en place permet une bonne identification des risques environnementaux et sociaux. De plus, le déploiement de nouvelles grilles de cotation extra financière vise à formaliser et renforcer l'identification et la gestion des risques extra financiers associés aux projets.

## Gestion des fonds

- Les règles de gestion de fonds sont clairement définies. Nous considérons que ces règles permettent une allocation des fonds documentée et transparente.

## Monitoring et reporting

- Les engagements et processus de reporting sont considérés probants, couvrant l'allocation des fonds et les bénéfices environnementaux et sociaux attendus des Projets Eligibles. L'Emetteur s'est engagé dans une mission d'accompagnement par un expert externe afin d'identifier et d'élaborer des indicateurs ESG permettant de reporter sur les impacts environnementaux et sociaux liés aux Projets Eligibles un an après l'émission des Obligations.

# Annexe 2 : Critères d'éligibilité et objectifs des projets (1/4)

Sous domaines	Typologie	Critères d'éligibilité	Objectifs climat et environnementaux	Objectifs sociaux	
<b>Infrastructures de production et de stockage d'énergie verte et de chaleur</b>					
<b>Production d'électricité d'origine renouvelable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Eolien terrestre et en mer</li> <li>Solaire photovoltaïque</li> <li>Solaire thermodynamique</li> <li>Micro-hydraulique</li> <li>Energies marines</li> <li>Biomasse</li> <li>Géothermie</li> </ul>	<p>Projets territoriaux en France purgés de tout recours, disposant de toutes les autorisations et permis et dénués de toutes controverses notamment environnementales suite aux études d'impact</p> <p>Applications de biomasse solide à base de bois : approvisionnement en biomasse dans un rayon de 100 km autour de l'unité de production, évitant la concurrence pour les cultures vivrières et les terres et bénéficiant de la certification de gestion forestière durable PEFC</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evitement des émissions de GES par substitution de la part des énergies fossiles ou nucléaires au profit d'EnR</li> <li>Installation de nouvelles capacités et augmentation de capacités existantes de production d'énergies renouvelables</li> </ul>	Soutien à l'emploi vert dans le territoire visé	
<b>Production efficiente de chaleur</b>	<p>Réhabilitation ou construction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réseaux de chaleur ou de froid</li> <li>Cogénération biomasse, géothermique, gaz ou solaire thermodynamique</li> <li>Aval d'unités industrielles ou d'incinération de déchets</li> </ul>	<p>Projets territoriaux situés en France présentant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Labellisation « Ecoréseau de chaleur »</li> <li>Emissions de CO2 inférieures à 500g CO2.mWh</li> <li>Tarifs usagers dans le tiers inférieur français</li> <li>Densité énergétique du réseau performante</li> </ul>	Valorisation de chaleur fatale (chaleur dérivée d'un site de production et pouvant être récupérée) et réduction des émissions de GES	Soutien à l'emploi vert dans le territoire visé	 
<b>Stockage d'énergie renouvelable</b>	<p>Stockage de l'énergie renouvelable intermittente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Technologie mécanique : stockage gravitaire par pompage (STEP), stockage par air comprimé dans les cavernes (CAES)</li> <li>Technologie thermique et thermochimique : chaleur sensible ou chaleur latente, énergie par sorption</li> <li>Technologie chimique : Stockage sous forme d'oxygène ou d'hydrogène gazeux</li> </ul>	<p>Projets territoriaux en France purgés de tout recours, disposant de toutes les autorisations et permis et dénués de toutes controverses notamment environnementales suite aux études d'impact.</p> <p>Projets considérés comme éligibles par la nomenclature du label TEEC « Transition énergétique et écologique pour le climat »</p>	Evitement des émissions de GES en facilitant le recours aux énergies renouvelables en palliant leur intermittence	Soutien à l'emploi vert dans le territoire visé	

# Annexe 2 : Critères d'éligibilité et objectifs des projets (2/4)

Sous domaines	Typologie	Critères d'éligibilité	Objectifs climat et environnementaux	Objectifs sociaux	
<b>Immobilier vert</b>					
<b>Bâtiments verts</b>	<p>Construction neuve et réhabilitation thermique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Immobilier tertiaire (entreprise, activité)</li> <li>Immobilier résidentiel</li> <li>Immobilier commercial</li> <li>Immobilier de loisir, sport et culture</li> <li>Résidences de tourisme</li> <li>Ensembles hôteliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bâtiments localisés en France ou en Europe</li> <li>À construire, restructurer ou réhabiliter (réhabilitation lourde)</li> <li>Disposant au moins d'un label environnemental suivant ou supérieur : BBC Effinergie+, HQE Excellent, BREEAM Very Good, LEED Gold, NF Habitat et Environnement, Conformité E+C-, Référentiel territorial régional ou local auditées par un tiers (Bâtiment Durable Méditerranéen, Ecoquartier, Ecocité, Quartiers Durables Méditerranéens, Qualité Environnement Calédonienne)</li> <li>Pour la construction neuve : Disposant d'un niveau de performance énergétique conforme à la réglementation RT2012</li> </ul>	Evitement des consommations d'énergie et des émissions de GES (notamment lorsque certains matériaux permettent de réduire l'énergie grise des bâtiments)	<p>Lutte contre la précarité énergétique (réduction de la facture énergétique et /ou lutte contre le froid et l'humidité).</p> <p>Soutien à l'emploi vert dans le territoire visé</p>	  
<b>Dépollution et réhabilitation de sites</b>					
<b>Dépollution des sols</b>	<p>Dépollution de sols et sous-sols pour tout type de sites afin de les rendre aptes à un nouvel usage industriel, commercial ou résidentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement physique</li> <li>Traitement chimique</li> <li>Traitement biologique</li> <li>Traitement thermique</li> </ul>	<p>Terrains situés en Europe, majoritairement en France (&gt;50%)</p> <p>Sites ciblés de petite ou moyenne taille (de 1 à 20 hectares), significativement pollués (sol et bâtiment) avec un fort potentiel de redéveloppement, situés à proximité des grandes aires urbaines souffrant d'une pénurie de foncier constructible</p> <p>Coût de dépollution très significatif au regard du budget global de l'opération d'aménagement</p>	Préservation de la biodiversité et évitement des émissions de GES par évitement de l'artificialisation nouvelle d'emprises foncières en extension d'agglomération	<p>Amélioration du cadre de vie par la réduction de l'exposition à des substances polluantes (e.g. cours d'eau, nappes phréatiques)</p> <p>Soutien à l'emploi vert dans le territoire visé</p>	
<b>Transport et mobilité durable</b>					
<b>Infrastructures et services de mobilité durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Infrastructures de transport par rail pour le fret et/ou le transport de passagers</li> <li>Infrastructures de transport fluvial pour le fret et/ou le transport de passagers</li> <li>Pôles d'échanges intermodaux favorisant le transfert modal (i) Plateformes de transport combiné rail-route ou rail-fluvial, ou rail-mer ou mer-fluvial, (ii) Plateformes multimodales permettant l'accès à des modes propres (gares, ports fluviaux...)</li> <li>Flottes de matériel roulant propre et infrastructure d'avitaillement associées</li> <li>Opérateurs de services de mobilité intelligente et durable basés sur du matériel roulant propre (autopartage, covoiturage, logistique urbaine propre...)</li> </ul>	<p>Projets territoriaux en France purgés de tout recours, disposant de toutes les autorisations et permis et dénués de toutes controverses.</p> <p>Plateformes d'investissements opérationnelles.</p> <p>Transport par rails : Locomotives électriques uniquement</p> <p>Matériel roulant propre : technologies électriques et hydrogène, gaz exclu</p>	Evitement des émissions de GES	<p>Services de mobilité pour populations fragiles, amélioration de la sécurité.</p> <p>Réduction des polluants locaux atmosphériques</p> <p>Soutien à l'emploi vert dans le territoire visé</p>	  

# Annexe 2 : Critères d'éligibilité et objectifs des projets (3/4)

Sous domaines	Typologie	Critères d'éligibilité	Objectifs climat et environnementaux	Objectifs sociaux	
<b>Infrastructures numériques</b>					
Centres de données éco-efficients	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Datacenter territoriaux</li> </ul>	Projets territoriaux en France purgés de tout recours, disposant de toutes les autorisations et permis et dénués de toutes controverses. Efficacité énergétique : Power Usage Effectiveness (PUE) inférieur à 1,3 Contribution à l'évitement des GES : Carbon Usage Effectiveness (CUE) inférieur à 80g/kWh	Maîtrise de l'empreinte carbone du numérique	Soutien à l'emploi vert dans le territoire visé	
Accès au numérique	<u>Réseaux de fibre optique :</u> Réseaux d'Initiative Publique (RIP) de 2 <sup>ème</sup> génération : <ul style="list-style-type: none"> <li>• RIP de collecte, de dégroupage ou de desserte des entreprises</li> <li>• RIP de fibre optique mutualisée jusqu'à l'abonné</li> </ul>	Projets territoriaux en France purgés de tout recours, disposant de toutes les autorisations et permis et dénués de toutes controverses, mis en place dans un territoire où : <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) le déploiement de la fibre optique n'est pas rentable pour un opérateur privé, du fait d'une faible densité de population et/ou de difficultés de déploiement ;</li> <li>(ii) le PIB par habitant est en dessous de la moyenne nationale.</li> </ul> <u>Populations cibles :</u> habitants, entreprises locales, services publics (établissements éducatifs, santé publique, services environnementaux ...) des déserts numériques (péri-urbain, rural)		Réduction de la fracture numérique  Soutien à l'emploi dans le territoire visé	 
<b>Education et insertion professionnelle</b>					
Accès à la formation	<u>Organismes de formation :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissements privés d'enseignement technique délivrant des diplômes professionnels d'Etat</li> <li>• Formation professionnelle, y compris qualification, reconversion, et requalification</li> <li>• Parcours de formation</li> <li>• Formation aux nouveaux métiers (numérique, systèmes de technologie de l'information...)</li> <li>• Formation aux métiers en tension</li> </ul>	Formations gratuites, qualifiantes et/ou professionnalisantes, reconnues par l'Etat : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diplômes professionnels</li> <li>• Labels certifiés (ex : Grande Ecole du Numérique)</li> <li>• Certificat de qualification professionnelle (CQP)</li> </ul> <u>Populations cibles :</u> Personnes en difficulté d'insertion socio-professionnelle (tous âges confondus), sans formation ou expérience professionnelle, éloignés de l'emploi (chômage de longue durée) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfance et jeunesse de moins de 18 ans en difficulté scolaire (déscolarisation, difficultés d'apprentissage)</li> <li>• Jeunes travailleurs de 16 à 25/30 ans</li> <li>• Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (NEET)</li> <li>• Personnes dans les zones sensibles ou prioritaires ou ayant un statut vulnérable » (quartiers de la politique de la ville, zones rurales et péri-urbaines, immigrants...).</li> </ul>		Formation et insertion professionnelles des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi  Objectif de parité homme/femme	 
<b>Economie Sociale et Solidaire</b>					
Economie Sociale et Solidaire	Investissements dans toute entreprise de l'ESS (structures existantes, en création, ou en accélération)	Toute entreprise de l'ESS au sens de la loi du 31 juillet 2014 (association, coopérative, mutuelle, fondation, entreprise commerciale de l'ESS/ agrément ESUS) agissant sur le territoire français, notamment dans les secteurs sanitaire, médico-social, Silver Economy, transition énergétique, circuits courts et économie circulaire, tourisme social, culture. Entreprises à utilité sociale au sens de l'article 2 de la loi du 31 juillet 2014 et qui respectent un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices. <u>Populations cibles :</u> Entreprises de l'ESS		Emergence et changement d'échelle et diversification d'activités des entreprises de l'ESS résidant en France  <u>Objectif social final :</u> création dans les territoires d'activités et d'emplois non délocalisables, et développement socio-économique des territoires	  

# Annexe 2 : Critères d'éligibilité et objectifs des projets (4/4)

Sous domaines	Typologie	Critères d'éligibilité	Objectifs climat et environnementaux	Objectifs sociaux	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<b>Immobilier social</b>					
<b>Logement social</b>	<p>Soutien des maîtres d'ouvrages d'insertion dans la production de logements très sociaux à destination de personnes en difficultés économiques et sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>via l'acquisition d'immeubles ou appartements et leur location de longue durée par bail emphytéotique ou à réhabilitation ;</li> <li>en renforçant leur structure financière avec des prêts participatifs</li> </ul>	<p>Maîtres d'ouvrage disposant de l'Agrément Entreprise d'Utilité Sociale (ESUS)</p> <p><u>Populations cibles</u> : mal-logés, personnes et ménages en situation de précarité et d'exclusion</p>		Lutte contre le mal-logement et accès au logement	  
<b>Santé et médico-social</b>					
<b>Réduction des déserts médicaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction/rénovation/extension de maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et de centres de santé</li> <li>Investissements dans le développement de société locale d'investissement (Sem, Sem patrimoniale ou Sem à opération unique) dans le domaine de la santé</li> <li>Soutien des professionnels de santé par l'achat de matériels, de moyens de mobilité et le financement de formations</li> <li>Equiper des établissements médicaux et de santé dans le déploiement de la télémédecine (e.g. matériel permettant la téléconsultation)</li> </ul>	<p>Projets territoriaux en France purgés de tout recours, disposant de toutes les autorisations et permis et dénués de toutes controverses, mis en place dans un territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>où la population est éloignée de plus de 20 minutes d'au moins un service de santé de proximité</li> <li>en fonction du taux de disponibilité des services médicaux sur un territoire</li> <li>de taille moyenne, péri-urbain et/ou rural</li> </ul> <p><u>Population cible</u> : Population des zones péri-urbaines/rurales considérées comme déserts médicaux (zones déficitaires en offre de soin)</p>		Améliorer la disponibilité de soins médicaux et l'état de santé de la population et réduire les inégalités territoriales et sociales de santé, notamment de temps d'accès aux soins de proximité et la distance parcourue (déserts médicaux)	 
<b>Accompagnement du vieillissement de la population</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction/rénovation/extension de résidence services seniors, d'EHPAD et de maisons de santé senior</li> <li>Soutien des professionnels de santé dans le secteur de l'accompagnement des personnes âgées</li> </ul>	<p>Projets territoriaux en France purgés de tout recours, disposant de toutes les autorisations et permis et dénués de toutes controverses.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Projets à destination des personnes de plus de 60 ans</li> <li>Projets de professionnalisation et développement des aides à domicile et des métiers de l'autonomie</li> </ul> <p><u>Immobilier sanitaire et social</u> : Bâtiments localisés en France à construire, restructurer ou réhabiliter, disposant au moins du label environnemental NF Habitat, NF Habitat HQE ou supérieur</p> <p><u>Population cible</u> : Population senior</p>	Evitement des consommations d'énergie et des émissions de GES	Améliorer l'autonomie (question de la dépendance) et l'état de santé de la population senior et réduire les inégalités sociales de santé	  